



MEP – Complexe de l'Hôtel de France

Présentation du programme- règlement au Conseil Général

Cuarnens, le 21 septembre 2023

1 Objectifs des MEP

2 Programme des locaux

3 Sélection des candidats

4 Soutien à la relève

5 Procédure des MEP

6 Collège d'experts

1 Objectifs des MEP

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France

Les enjeux du projet de rénovation du complexe de l'hôtel de France sont multiples et l'on peut souligner les principaux ci-dessous :

- Créer une centralité et garantir le maintien des services et infrastructures au centre du village ;
- Offrir un lieu de vie et de rassemblement à la population qui soit vivant, attractif et emblématique ;
- Rénover les infrastructures devenues vétustes ;
- Proposer un complexe harmonieux et optimiser les surfaces et infrastructures pour répondre aux besoins actuels ;
- Proposer des logements de 2 à 3 pièces à prix abordables.

Au terme des mandats d'étude parallèles, le maître de l'ouvrage a l'intention d'attribuer le mandat complet des prestations ordinaires d'architecte et d'ingénieur civil et CVSE telles que définies dans les règlements SIA N° 102 et 103 (édition 2020).

2 Programme des locaux

Restaurant / Hôtel / Locaux professionnels en commun

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France



Restaurant

- 70 places assises dans le restaurant et 25 places sur la terrasse
- Local de stockage de matériel
- Sanitaires H/F/PMR



Hôtel

- 2 chambres simples
- 2 chambres doubles
- Local de stockage



Locaux professionnels
en commun

- 5 Vestiaires et sanitaire du personnel
- 1 bureau avec espace de rangement
- 1 buanderie



Magasin-Epicerie

- Espace de vente de 76m²
- Local de stockage de 58m²
- Vestiaire du personnel avec sanitaire
- Bureau



Congélateur communal

- 150 casiers privés



Administration communale

- Réception avec comptoir vitré avec salle d'attente et espace bibliothèque
- Espace pour 4 bureaux
- Salle de réunion pour 10 personnes
- Cuisine-cafétéria
- WC non genrés
- Local d'archives et local concierge

2 Programme des locaux

Grande salle / Salle de conférence

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France



Grande salle

- Salle de 120 places assises modulables avec scène surélevée
- Espace de stockage
- Espace bar
- Sanitaires H/F/PMR



Salle de conférence

- 10 places et pourra servir de loge avec sanitaire à côté



Logements

- Logements de 2 à 3 pièces + 1 logement de 4,5 pièces avec balcons et caves
- Ascenseur
- Local à vélos et poussettes
- Buanderie



Locaux de stockage modulables

- 3 locaux de stockage modulables

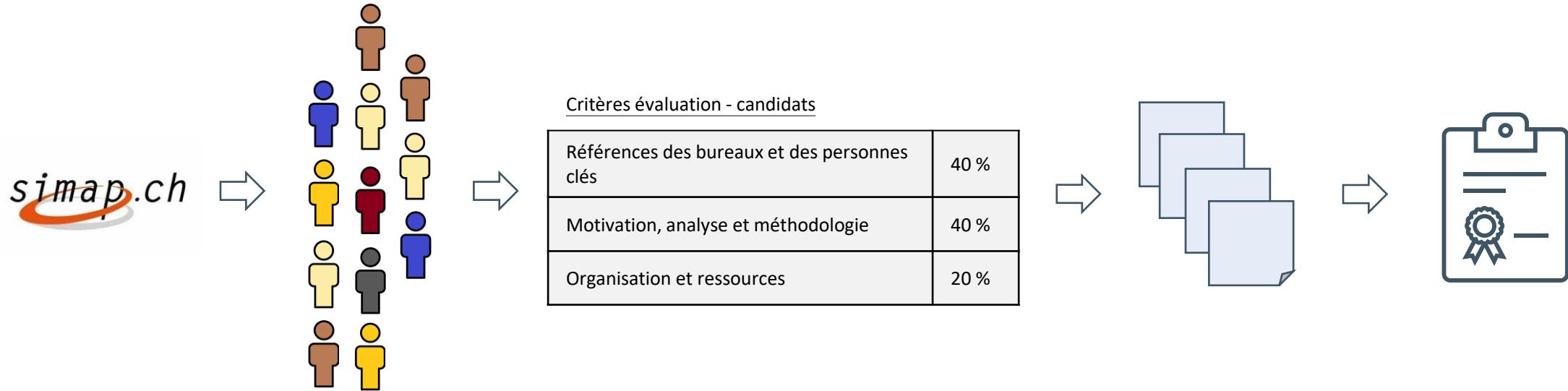


Aménagements extérieurs

- Accès sécurisé aux différents bâtiments
- Places de stationnement pour véhicules et vélos
- Sanitaire public
- Mise en valeur des espaces extérieurs et du poids public

3 Sélection des candidats

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France



Publication sur Simap.ch
30 août 2023

Réception des candidatures
13 octobre 2023

Evaluation des dossiers
02 novembre 2023

Sélection des candidats
admis aux MEP
02 novembre 2023

Publication des résultats
Mi-novembre 2023

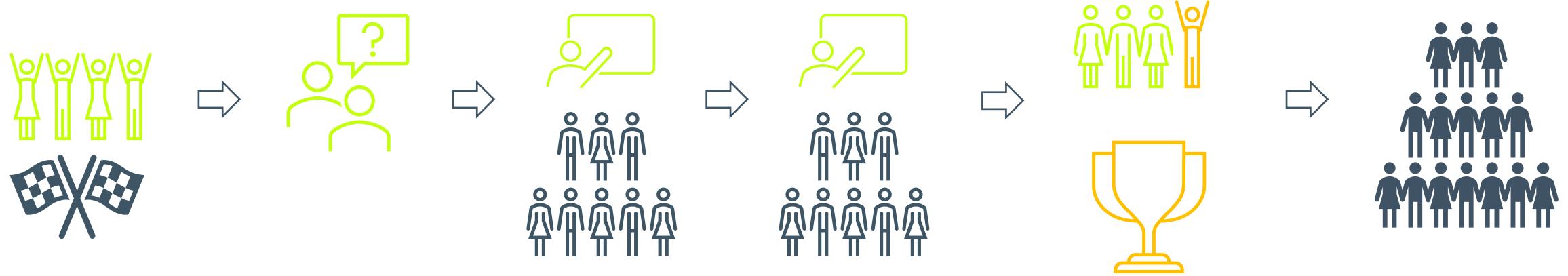
4 Soutien à la relève

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France

- Afin d'ouvrir la participation aux jeunes bureaux (bureau de moins de 5 ans et responsable de moins de 40 ans), le Collège d'experts sélectionnera un candidat dont le chef de projet architecte ne serait pas en mesure de fournir les références demandées mais qui présente des références non construites en relation avec le thème du mandat (études, projets primés etc.) ou un projet primé de concours.
- La participation d'un jeune ingénieur dans un groupement piloté par un jeune architecte bénéficie également des conditions ci-dessus.
- Les candidats issus de la relève seront jugés dans une procédure distincte mais concomitante.

5 Procédure des MEP

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France



Lancement des MEP et
visite du site
29 novembre 2023

Réponses aux questions
15 décembre 2023

Dialogue intermédiaire
01 février 2024
(2^{ème} dialogue
18 avril 2024)

Dialogue final
16 mai 2024
(Si 2^{ème} dialogue :
27 juin 2024)

Publication de la décision,
rapport final du Collège
d'experts, vernissage de
l'exposition des projets
18 juin 2024
(Si 2^{ème} dialogue :
28 août 2024)

Exposition des projets
18 au 26 juin 2024
(Si 2^{ème} dialogue :
28 août au 13 septembre 2024)

6 Collège d'experts

Membres

- Les membres du Collège d'experts sont responsables, envers le MO et les participants, d'un déroulement des mandats d'étude parallèles conforme à la norme SIA 143.
- Le collège approuve le programme des MEP et répond aux questions des participants. Il est responsable du déroulement correct du dialogue.
- Il se compose de professionnels qualifiés dans les domaines déterminants sur lesquels portent les MEP,
- Il s'engage à respecter le programme, les réponses aux questions et les recommandations protocolées des sessions intermédiaires du dialogue,
- Le Collège d'experts et les spécialistes doivent s'abstenir de toute participation directe ou indirecte aux mandats d'étude parallèles.

Présentation du programme-règlement au CG
MEP | Complexe de l'Hôtel de France

Présidente	
Nathalie Luyet	Architecte EPFL/SIA/REGA, urbaniste FSU
Membres non-professionnels internes :	
Frédéric Chappuis	Syndic de Cuarnens
Nathalie Marcuard	Municipale – Bâtiments communaux
Philippe Duperrex	Président de la Commission
Membres professionnels externes :	
Stève Porscha	Ingénieur civil et architecte
Christophe Oppliger	Architecte HES
Jean-Gilles Décosterd	Architecte EPFL-FAS
Suppléant professionnel interne	
René Jomini	Municipal – Police des constructions
Suppléant non-professionnel interne :	
Yves Wulliens	Membre de la Commission
Suppléante professionnelle interne :	
Anouk Paltani	Architecte regA-SIA / Urbaniste FSU



Questions / Remarques ?